

MAIRIE
DE
LONS-LE-SAUNIER



CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT
DU JURA



IA/SM

Arrêté P.2020-021

Objet :

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

à Madame Nicole PARAISSO

Le Maire de la Ville de Lons-le-Saunier

- VU les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,
- VU la séance du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 au cours de laquelle le nombre des Adjointes au Maire a été fixé à 9 et il a été procédé à l'installation de Madame Nicole PARAISSO, Adjointe,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est donné délégation de fonctions à **Madame Nicole PARAISSO**, Adjointe en charge de la Cohésion de la Ville, du Lien Économique, de l'Animation, du Tourisme et du Thermalisme ainsi que du lien avec les commerçants.

Article 2 : Madame Nicole PARAISSO aura pour charge l'ensemble des questions se rapportant aux secteurs considérés, pour lesquels elle aura délégation de signature.

Elle co-animera le Groupe de Travail « Vie Associative – Animations – Communication – Manifestations Sportives – Politiques Culturelles – Relations Partenariales ».

Elle aura la responsabilité de proposer et d'assurer le suivi des actions participant à la promotion de la Ville et à son animation tourisme, thermalisme. En outre, elle sera chargée de coordonner l'organisation des événements importants relatifs à l'animation de la Ville (Foire, Forum des Associations, Téléthon, manifestations sportives en relation avec ECLA, Salons, Festivals, Fête de la Musique), aux fêtes et cérémonies, aux marchés, à la gestion des équipements de communications, aux salles (Juraparc, Puits Salé, Iris, Savagna...) et du lien avec les commerçants.

Elle organisera périodiquement, des réunions de quartier avec les commerçants.

Elle sera chargée, par ailleurs, du suivi des délégataires de service public que sont le casino jeux, l'abattoir, le camping, le funérarium et les Thermes.

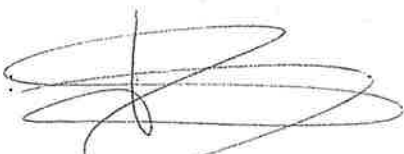
Article 3 : Madame Nicole PARAISSO participera, en tant que titulaire, aux réunions du Conseil Exécutif.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à Monsieur le Comptable Public.



Lons-le-Saunier, le 6 juillet 2020

Signature :

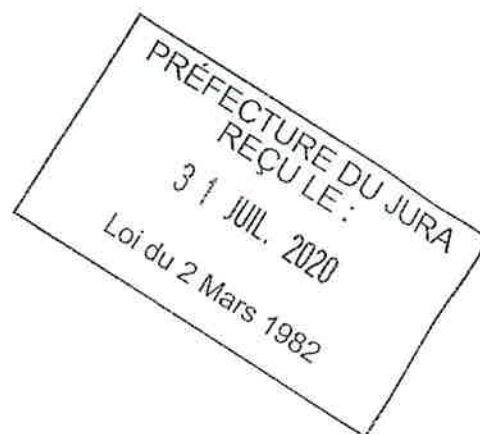


Paraphe :

N

Le Maire,

Jean-Yves RAVIER



Transmission le 06 août 2020 :

- Madame Nicole PARAISSO
- Direction Générale (3)
- Direction des Ressources Humaines (2)
- Direction des Services Techniques
- Service Animations
- Gestion des Équipements de Communication
- Politique de la Ville
- Service des Affaires Domaniales
- Service des Sports
- Service des Marchés Publics
- Service des Affaires Démographiques
- Police Municipale
- Service Finances
- Trésorerie
- Recueil des Actes Administratifs
- Affichage
- Dossier
- Registre



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Pour le Maire
La Directrice Générale
des Services,



Isabelle ARNAL